



Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (Siren : 250300944)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Montluçon
Arrondissement	Montluçon
Département	Allier
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	28/04/1988
Date d'effet	28/04/1988

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Daniel DUGLERY

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	67 ter bd de Courtais
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03106 Montluçon
Téléphone	04 70 05 70 70
Fax	04 70 03 89 91
Courriel	vallee.montlucon@wanadoo.fr
Site internet	pays-vallee-montlucon.planet-allier.com

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	89 304
Densité moyenne	90,27

## Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
03	CA Montluçonnaise (240300608)	CA
03	CC Commeny-Néris les Bains (240300582)	CC
03	CC de la Région de Montmarault (240300590)	CC
03	CC du Pays de Marcillat en Combraille (240300624)	CC
03	CC du Pays de Tronçais (240300558)	CC
03	CC du Pays d'Huriel (240300657)	CC
03	CC du Val de Cher (240300566)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</li> <li>- <i>Elaboration du Schéma de cohérence territoriale ( SCOT ) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sur un périmètre concordant à celui du Pays ; - Suivi de l'application du SCOT dans les conditions et délais prescrits par la loi S.R.U. 2000 - 1208 du 13 décembre 2000 et de tous les textes législatifs et réglementaires consécutifs à cette loi et relatifs aux SCOT ;</i></li> <li>- <i>Conduite d'études complémentaires au SCOT, et coordination et accompagnement des maîtres d'ouvrage d'actions relevant de leurs préconisations, dans tous les domaines relevant des orientations du P.A.D.D. et des prescriptions du D.O.G. du SCOT ; - Etude et coordination de la mise en oeuvre d'un Plan Climat Energie Territorial.</i></li> </ul> <p>Par substitution</p>
<p>Développement touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> <li><i>Promotion auprès de toutes institutions et tous publics, de l'échelon local à l'échelon international, du potentiel, des politiques, des activités du Pays et de ses acteurs, dans les différents domaines faisant l'objet de la Charte de Pays, en complémentarité à l'action menée par chacun des E.P.C.I. adhérents pour la promotion de son propre territoire.</i></li> </ul> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfiguration et fonctionnement des Pays</li> <li><i>ELABORATION ET MODIFICATION DE LA CHARTE DE PAYS - Elaboration d'une Charte de Pays, document définissant à 10 ans, selon les principes du développement durable, une stratégie de développement, d'aménagement et de promotion, dans les domaines : ° De l'aménagement de l'espace et de l'habitat ; ° Du développement économique : industrie, agriculture, services, tourisme ; ° Des déplacements ; ° Des équipements et services à la population dans les domaines sanitaire, social, administratif, culturel, sportif, éducatif ; ° De la préservation et de la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.</i></li> <li>- <i>Modification de la Charte de Pays en cours de validité si l'évolution des enjeux du territoire le justifie, et en tout état de cause à terme de 10 ans à compter de la date d'effet de la Charte initiale ou modifiée. MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE DE PAYS - Contractualisation avec toute collectivité, établissement public, institution, compétents tant dans le cadre national que dans celui de la communauté européenne, pour la mise en oeuvre des orientations et objectifs déterminés par la Charte de Pays : ° Conduite de toutes études et opérations d'animation et coordination nécessaires à l'élaboration des documents</i></li> </ul>

contractuels ; ° Appui technique et méthodologique aux maîtres d'ouvrage des projets relevant de ces dispositifs pour :  
\* la formalisation des orientations, des objectifs, de la méthodologie ; \* le montage des dossiers, la  
recherche des financements ; \* la conduite des opérations de réalisation. ° Coordination, suivi de la mise en  
oeuvre, et évaluation périodique des actions de ces dispositifs et de leur conformité aux orientations de la Charte de Pays. -  
Maîtrise d'ouvrage directe d'études relevant des domaines stratégiques de la Charte de Pays, intéressant l'ensemble du  
territoire du Pays, dans ou hors le cadre des dispositifs contractuels susvisés. - Mise en oeuvre du Document d'objectifs ( DOCOB ) du site des Gorges du Haut Cher dans le cadre de la directive européenne " Natura 2000 " .

Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)